

Check-list pour déclaration de revenus

Important :

- dernier avis d'imposition
- carte ou numéro d'adhérent ver.di
- numéros d'identification, y compris ceux des enfants
- Ne vaut que pour la Bavière : avis d'imposition au titre de l'impôt culturel de l'année précédente et de l'année d'imposition

Revenus :

- Attestation annuelle d'impôt sur le revenu électronique
- Attestation à produire au centre des impôts concernant
 - l'allocation chômage
 - l'allocation de chômage partiel
 - les indemnités journalières de maladie / l'allocation de maternité
 - les allocations familiales
- Si vous percevez une pension
 - (p. ex. pensions de retraite, d'invalidité, de réversion, pensions privées)
 - notification du versement de la pension

Téléphone 0800 1000 48088

- Attestation des versements au titre de la formation d'un patrimoine
 - Annexe VL (p. ex. : contrat d'épargne-logement)
- Preuve de handicap
- Revenus de placement (selon attestation)

Dépenses spéciales :

- Attestation de pension Riester
- Attestation de pension Rürup
- Cotisations d'assurance (p. ex. assurance vie, responsabilité civile, automobile et assurance dépendance, accident privée)
- Assurance maladie : (privée et obligatoire)
Preuve tarif de base, cotisations supplémentaires, remboursements de cotisations, paiements de bonus
- Attestations de dons (p. ex. Croix Rouge, Ordre de Malte, Caritas, partis politiques etc.)

Frais professionnels :

- Cotisations syndicales (imprimer soi-même la quittance via la plateforme Internet « meine ver.di »), assurance protection juridique et accident, GUV/Fakulta
- Frais de candidature
 - Trajets logement – lieu de travail, nombre de jours de télétravail,
 - Activité externe – déplacements professionnels
 - Équipements de travail (p. ex. ordinateur, outillage, vêtements de travail, littérature spécialisée)
 - Bureau
 - Frais de conseil fiscal (p. ex. conseiller fiscal, association d'aide aux contribuables, logiciel de fiscalité)
 - Maintenance de deux ménages (loyer, charges, biens mobiliers)

Enfants :

- jusqu'à 14 ans : frais de garde (p. ex. coûts de jardin d'enfants, fille au pair, garderie, baby-sitter, nourrice)
- au-dessus de 18 ans : contrats d'apprentissage, de formation, attestation d'inscription universitaire, avis de bourse (Bafög)
- Attestation annuelle d'impôt sur le revenu électronique
- Cotisations d'assurance maladie

Charges exceptionnelles :

- Médicaments, dentiste, lunettes, séjour hospitalier, cure, naturopathe
Fournir la liste des trajets
- Frais d'obsèques
- Prestations alimentaires enfants / épouse / parents / grands-parents

Services d'artisans :

- Factures d'artisans concernant des travaux de modernisation, rénovation, réparation (p. ex. réparation de chauffage, ramoneur, rénovation de salle de bain, entretien du jardin, machine à laver)

Décompte des charges

Décompte annuel du logement (loyer, propriété etc.)

Services domestiques :

- Services d'aide au sein du foyer (p. ex. : ménage, cuisine, repassage)
- Prise en charge, entretien et garde d'enfants, de personnes malades et dépendantes

Divers :

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour réduire la charge fiscale, rien ne remplace un conseil individualisé dans le cadre d'un entretien personnel !